



**À LA
UNE**

ELECTION DES NOUVEAUX ÉLUS

PAGE 3



**DU CÔTÉ
DES ASSOS**

ALLIANCE MALADIES RARES

PAGE 4



**ALLÔ LES
DOCS**

**NOUVELLES FICHES
PRATIQUES**

PAGE 5



AGENDA

PAGE 7





2022 : ANNÉE IMPORTANTE POUR NOTRE SYSTÈME DE SANTÉ ET LA REPRÉSENTATION DES USAGERS

Ce n'est pas sans une certaine émotion mais aussi une certaine fierté que je m'adresse à vous comme président de France Assos Santé Normandie. Fierté de succéder à Yvon GRAÏC qui a porté avec dévouement et compétence la création du CISS puis de l'UNAASS et de l'URAASS Normandie. Au nom de vous tous, je lui renouvelle nos remerciements et notre amitié.

2022, 20 anniversaire de la loi Kouchner, fondatrice des règles de la démocratie en santé que vous contribuez à faire vivre en tant que représentants des usagers (RU).

2022 c'est aussi l'année d'une nécessaire reconstruction de tout le système, dans laquelle nous devons nous impliquer. Après les deux années de pandémie, les faiblesses de notre système de santé, bien fragile dans l'épreuve, se sont révélées. France Assos Santé sera force de propositions au niveau national, auprès de la nouvelle Assemblée nationale et du nouveau gouvernement, mais aussi au niveau régional dans l'élaboration du nouveau projet régional de santé (PRS).

France Assos Santé a rédigé « 20 propositions pour améliorer le système de santé » que nous porterons auprès des élus de la nouvelle assemblée et qui seront défendues auprès du nouveau ministre.

Parce que nous sommes tous concernés par les déserts médicaux, l'accès aux soins et ses inégalités, l'absence de prévention et d'éducation à la santé, l'explosion des maladies chroniques et environnementales, nous avons tous un rôle à jouer dans ce combat.

Sans oublier, ce qui vous concerne probablement le plus, la reconnaissance du rôle, de la place et du statut des RU qui reste encore à consolider.

Je suis ravi de partager avec vous cette ambition.



Yves GRÉGOIRE, Président de France Assos Santé Normandie

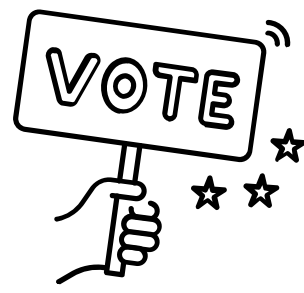


LISTE DES BINÔMES (TITULAIRE/SUPPLÉANT) MEMBRES DU COMITÉ RÉGIONAL

Retrouvez toutes ces informations sur notre site.

Collège 1 _ Des personnes malades

- Hervé VARIN / Francis TURPIN - AFM-Téléthon
- Claudine GRANCHER / Claudine BALANÇARD - AFF (Association Française des Fibromyalgiques)
- Bernard DUEZ / Jean-Marie HELOU - Entraid'addict
- Daniel JOUEN / Jacques DESLANDES - France greffes cœur poumons
- Yvon GRAÏC / Nanou DESSAUX - Ligue contre le cancer
- Mauricette DUPONT / (en attente de désignation) - AFD
- Nicole DELPERIE / (en attente de désignation) - Alliance maladies rares



Collège 2 _ Des personnes âgées et des retraités

- Christian LEMIEUX / Claude PERROT - FNAR

Collège 3 _ Des personnes âgées et des retraités

- Jean-Pierre LUCAS / Elisabeth CLEMENT - FNATH
- Philippe GUERARD / Geoffroy CORBLIN - Advocacy Normandie
- Didier HUON / Patrick DEPRez - APF France handicap
- Alice QUEVAINE / Joël PILLU - UNAFAM

Collège 4 _ Des familles

- Michel LE RICQUE / Evelyne TOUZARD - URAF / UDAF

Collège 5 _ Des consommateurs

- Claire PEREZ / Eric PERCEAU - CLCV
- Annick DUBOIS / Jean-Marc PAVARD - UFC Que choisir

Collège 6 _ Des personnes en situation de précarité

- Léonard NZITUNGA / Maryline PINCHON - L'Abri

Collège 7 _ De la qualité et de la sécurité de la prise en charge / Santé environnementale

- Yves GREGOIRE / Marc BUGEY - ADMD
- Anne MASUREL / Jennifer MOREL - JALMALV
- Pascal GIAMELUCA / Denise BARRAUD - Le Lien

LISTE DES MEMBRES DU BUREAU

- Président** - Yves GREGOIRE (ADMD)
- Vice-président** - Philippe GUERARD (Advocacy Normandie)
- Représentant du collège 1** - Hervé VARIN (AFM-Téléthon)
- Représentant du collège 2** - Christian LEMIEUX (FNAR)
- Représentant du collège 3** - Jean-Pierre LUCAS (FNATH)
- Représentant du collège 4** - Michel LE RICQUE (URAF/UDAF)
- Représentant du collège 5** - Claire PEREZ (CLCV)
- Représentant du collège 6** - Léonard NZITUNGA (L'Abri)
- Représentant du collège 7** - Pascal GIAMELUCA (Le Lien)



**DU CÔTÉ
DES ASSOS**

Alliance maladies rares

UNIS POUR VAINCRE

MISSIONS

MILITER

Représenter les 3 millions de Français concernés par une maladie rare afin qu'ils puissent bénéficier d'un parcours de vie plus juste et équitable.

ACCOMPAGNER, FORMER ET INFORMER

Aider les associations à informer les malades, être des décideurs de santé auprès des autres experts.

COMMUNIQUER

Rendre visible la vie et la voix des 3 millions de personnes concernées par les 7.000 maladies rares. Expliquer les enjeux scientifiques, sanitaires et sociaux auprès du grand public et des professionnels de santé

ACTIONS

JOURNÉE INTERNATIONALE DES MALADIES RARES

Le dernier jour de février, l'Alliance maladies rares organise des actions de sensibilisation auprès du grand public partout en France

JOURNÉE RÉGIONALE ASSOCIATIONS ET FAMILLES

L'association maladies rares organise douze journées par an, une dans chaque région métropolitaine, destinées aux associations, aux malades, à leur proches, aux personnes sans diagnostic ou orphelines d'association.

MARCHE DES MALADIES RARES

Chaque année, dans le cadre du téléthon, l'Alliance maladies rares organise le marche des maladies rares. des milliers de personnes se rassemblent le temps d'une journée sous une même bannière.

CONTACT

NICOLE DELPÉRIÉ

Déléguée régionale Normandie

alliance.normandie@maladierares.org

www.alliance-maladies-rares.org/

Tél : 06.73.74.09.29



New!

FICHES
PRATIQUES

France Assos Santé publie régulièrement des fiches pratiques **Santé Info Droits**. Découvrez les dernières ci-dessous.

SÉCURITÉ SOCIALE



C.3. le contenu de la Sécurité sociale et de l'Aide sociale

Cette fiche aborde les litiges concernant le versement des indemnités journalières, la prise en charge des soins, l'assurance invalidité, les accidents du travail et les maladies professionnelles, ou encore l'aide médicale d'Etat (AME) et l'allocation personnalisée d'autonomie (APA).

C.4. L'accès aux soins des étrangers en situation administrative précaire

L'aide médicale d'Etat couvre désormais les étrangers à faibles ressources sans titre de séjour.

C.9.1. Exercice libéral de la médecine

Les relations entre l'Assurance maladie et les professionnels de santé libéraux s'inscrivent dans un cadre conventionnel. Les prestations des médecins libéraux « conventionnés » sont remboursées par la Sécurité sociale suivant un tarif fixé réglementairement. Il existe différents secteurs conventionnels dont les principaux sont les secteurs 1 et 2.

C.9.2. Prise en charge des médicaments

Les médicaments sont pris en charge par l'Assurance maladie sur prescription délivrée par un médecin, une sage-femme, un chirurgien-dentiste, un directeur de laboratoire d'analyses, un pédicure-podologue, un infirmier...

C.8. Tiers payant

Dispositif qui permet aux assurés sociaux de ne pas payer directement le professionnel de santé, au moment de la consultation.

C.10. La pension d'invalidité des salariés

Les assurés sociaux présentant une réduction de leur capacité de travail en raison de leur état de santé ou d'un handicap ont droit au bénéfice d'une pension.



SANTÉ INFO DROITS

01 53 62 40 30

La ligne d'information et d'orientation de France Assos Santé sur toutes les problématiques juridiques et sociales liées à l'état de santé.

- Lundi, mercredi, vendredi : 14h-18h.
- Mardi, jeudi : 14h-20h



La ligne de France Assos Santé

SANTÉ ET TRAVAIL

D.2.2. Le temps partiel thérapeutique dans la fonction publique

Dispositif qui prévoit, pour raisons médicales, le maintien du salaire ou du traitement en cas de maladie dans des situations de reprise de travail à temps partiel. Les règles relatives à la fonction publique présentent un certain nombre de particularités quant à ses modalités d'application.



D.7. Les contrats de groupe obligatoires

Dans le cadre de leur activité professionnelle, les salariés peuvent bénéficier d'une protection complémentaire au régime général de Sécurité sociale (prise en charge des frais de santé, indemnisation complémentaire des arrêts maladie, de l'invalidité et parfois même du décès).

ASSURANCES ET EMPRUNTS



E.2. L'accès au prêt et à l'assurance emprunteur des personnes en situation de risque aggravé. La convention AERAS

Objectif de la convention AERAS, signée en 2006 entre les associations représentant les personnes malades et les consommateurs : faciliter l'accès à l'assurance et à l'emprunt des personnes présentant un risque aggravé de santé.

HANDICAP ET PERTE D'AUTONOMIE

F.1. L'allocation aux adultes handicapés

L'allocation aux adultes handicapés (AAH) est un minimum de ressources garanti aux personnes en situation de handicap.



Vous trouverez également sur le site de France Assos sante les nouvelles fiches missions :



- Représentant associatif en CPTS
- Représenter les usagers en D.A.C (dispositif d'appui à la coordination)



POINT AGENDA



Point Agenda

Lundi 13 juin de 14h à 15h

Webinaire "CPTS (communauté professionnelle territoriale de santé) et usagers", organisé avec la CPTS Eure Seine.



Mardi 21 juin de 14h à 15h30

Webinaire "DAC (dispositif d'appui à la coordination) et usagers", organisé avec le DAC Revivre à Caen.




Lundi 21 novembre à Caen

1ères Assises des représentants des usagers de Normandie (organisé par le groupe de travail "Faire connaître les RU").



Des groupes d'échanges de pratiques au second semestre sont prévus à Saint Lô, Argentan, Evreux. Ces groupes d'échanges de pratiques sont composés de 8 participants. Les inscriptions se feront pas ordre d'arrivée alors n'hésitez pas ! Maëlle PRIEUR, notre chargée de mission, reviendra vers vous pour plus d'informations.



Pensez à nous envoyer l'agenda des évènements organisés par vos associations. Nous pourrions les mettre en ligne sur notre site Internet (normandie.france-assos-sante.org/).

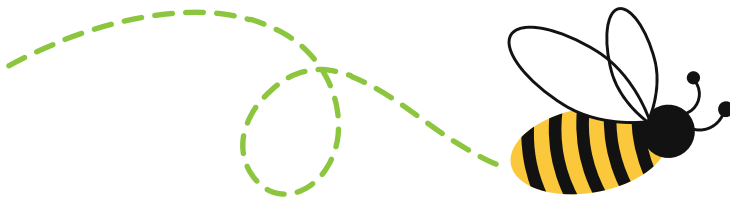
LE MAG' DU RU

N° 6 - Mai / Août 2022



FRANCE ASSOS SANTÉ NORMANDIE
15 RUE DE L'ANCIENNE PRISON
76000 ROUEN

TÉL. : 02 35 36 29 81



NORMANDIE@FRANCE-ASSOS-SANTE.ORG